

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2009

Secrétaire de séance : **Pascal FANNECHERE**

**M. le Maire**, en préambule à ce conseil important en raison de l'examen des comptes de la commune, revient sur la précédente réunion et présente ses excuses à la presse, en la personne du journaliste de La Montagne, pour sa mise en cause à la suite des déclarations faites à propos de l'affaire des tapisseries de Mme MARTIN.

Il distribue une lettre qu'il a reçue de **Mme LEGROS**, l'informant que son groupe n'assisterait pas aux deux prochaines séances du conseil municipal.

Par une première lettre adressée au maire, **Mme LEGROS** avait répondu à sa demande d'obtention d'excuses publiques pour avoir été gravement insulté lors de la dernière séance du conseil municipal, es qualité, ou au moins des regrets pour le dérapage verbal d'un conseiller. Dans sa réponse, **Mme LEGROS** a plutôt éludé la réponse à cette question.

**M. le Maire** indique que pour ce soir, il a d'abord reçu un appel de **Mme LEGROS** qui, pour des raisons personnelles, ne pouvait pas être là, ce qu'il admet volontiers, et dans un deuxième temps, il a reçu la lettre évoquée précédemment.

L'attitude indigne, navrante de l'opposition est révélatrice d'un manque de courage pour assumer les propos tenus en séance où il a été traité par deux fois de fasciste, mais l'auteur de ces paroles compte sur le temps qui passe pour que l'on oublie ses mots. C'est un boycott de la démocratie, mais « on en reparlera » conclut le maire en soulignant que ceux qui travaillent sont autour de la table ce soir, et ceux qui ne travaillent pas sont absents

**M. le Maire** donne ensuite lecture d'un courrier de la SMACL, du 11 mars dernier, dans lequel l'assureur, après examen du dossier, joint une quittance de règlement à retourner et indique que les fonds correspondants au dommage, soit 33 000 €, diminués du montant de la franchise 100 €, soit 32 900 € seront adressés à la commune. La quittance de règlement de sinistre a été envoyée à l'avocat de Mme MARTIN pour acceptation.

C'est un dossier qui m'admet pas de contestation, mais à aucun moment **M. SEBENNE** ne s'est rapproché de l'équipe municipale pour obtenir des renseignements, il a joué à l'apprenti sorcier et il pratique maintenant la politique de la chaise vide, dont acte pour le maire.

**Mme SALLANDROUZE** demande qui a estimé le montant des tapisseries.

**M. le Maire** répond que c'est l'artiste, qui avait dans un premier temps estimé ses œuvres à 8 000 €, puis finalement à 11 000 €. Il tient à préciser qu'il regrette la disparition des tapisseries, et pour le cas où elles seraient retrouvées, il espère que Mme MARTIN restituera le montant de l'assurance.

**M. le Maire** appelle ensuite la 1<sup>re</sup> question à l'ordre du jour.

**1° Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2008 de la commune, de l'assainissement, de l'eau, de la Régie des Transports, de la ZI) et affectation des résultats – Rapporteur M. RAPINAT**

### - COMMUNE

Le Compte Administratif soumis à votre approbation laisse apparaître :

- un **excédent de la section de fonctionnement de 1 878 796,11 € (avec reports)**
- **un déficit de la section d'investissement de 1 894 823,16 €** ( avec reports)
- soit **un déficit global de clôture 2008 de 16 027,05 €**
- diminué du solde positif des restes à réaliser de **580 142,67 €** (Etat joint)  
qui conduit à un **excédent global de 564 115,62 €**

### I – Le fonctionnement

#### Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **5 131 005,48 €**, augmenté de l'excédent reporté 2007 de **887 861,92 €**, soit **6 200 867,40 €** et ont dans leur globalité, respecté les prévisions budgétaires.

## Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à **4 322 071,29 €** hors virement de 1 724 552,74 € à la section d'investissement qui ne donne pas lieu à une écriture budgétaire.

## II – L'investissement

### Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **1 635 961,50 €**, auxquelles il faut ajouter le résultat affecté de 2007 de 184 922,90 €, soit un total de **1 820 884,40 €**

Les principales recettes concernent :

- un emprunt de 550 000 €
- le FCTVA – 173 547,55 € (récupération 2006)
- les subventions – 788 503,29 € ( Département – Région – DGE - Feder)
- les immobilisations – 123 910,66 € de dotation aux amortissements

### Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à **3 237 097,72 €** augmentées du déficit antérieur 478 609,84€, soit **3 715 707,56 €**

Les postes budgétaires les plus importants :

- **Chapitre 16** – Remboursements d'emprunts 912 209,52 €(dont 241 982,29 € de remboursement anticipé)

- **Chapitre 20** – **12 714,29 € dont**

- 1 627,37€ pour frais de documents PLU, 3 229,20 € pour étude géologique sheds et 7857,72 € pour logiciels Mairie

- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – 225 994,56 € dont**

2111- Acquisitions de terrains nus(Mme LESOUEF et consorts PICAUD) : 50 402,17€

2138 – Autres constructions – Garage Montagne 1 839,38 €

21568- Extincteurs- 4 274,02 €

2158 – Autres matériels ( Tracteur Iseki, broyeur branches, broyeur végétaux, escabeau, débroussailleuse, tronçonneuse, taille haies, souffleur aspirateur) 70 107,09 €

2183 – Matériel informatique divers services : 7 215,72 €

2184 – Mobilier ( essentiellement pour le pôle enfance : 25 897,58 €

2188 – Autres – Tables, jeux pôle enfance, nettoyeur haute-pressure, découpeuse béton, clés électroniques hall et dojo : 57 353,34 €

2161- Fresque stade Victor Pakomoff, laine pour tapisseries TANGUY et FOURTON : 8 865,66 €

-**Chapitre 23 – Immobilisations en cours – 1 906 344,50 € dont**

- 2313 – Divers travaux de bâtiment site Braquenié – Pôle enfance (924 444€) et toitures écoles Villeneuve(215 988€) :1 323 726,83 €

- 2315 – Travaux de voirie – et quartier La Terrade( dont 105 916 pour l'effacement des réseaux et 215 295,60€ pour le pont) : 582 617,67 €

**Il est précisé que le présent compte administratif est conforme au compte de gestion présenté par Madame la comptable du Trésor.**

## - ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif pour le Service Public de l'Assainissement soumis à votre approbation fait apparaître :

- **un excédent de la section d'exploitation de 37 863,86 €**(ces résultats tiennent
- **un excédent de la section d'investissement de 188 088,35 €**(compte des reports)
  - soit **un excédent global de clôture 2008 de 225 952,21 €**
  - diminué du solde négatif des restes à réaliser de **951 796,31 €** (état ci-joint)
  - qui conduit à **un déficit global de 725 844,10 €**

## I – Section d’exploitation

### Recettes :

Les recettes s’élèvent à 93 609,16 €, principalement composées de

- 42 217,47 € de redevance due par l’Eau et l’Ozone
- 49 796,25 € de surtaxe communale sur le prix de l’eau.

### Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 80 099,44 € dont

- 17 576,00 € de remboursement d’intérêts d’emprunts
- 54 449,41 € de dotations aux amortissements et provisions de charges
- et 7.622,00 € de remboursement à la Commune de charges de personnel.

## II – Section d’investissement

### Recettes :

Les recettes s’élèvent à 563 330,47 € dont :

- 72 840,46 € de subvention de l’Etat et du Conseil Général pour la station d’épuration
- 400 000€ d’emprunt
- 54 449,41 € de dotations aux amortissements et charges à répartir
- 36 040,60 € de FCTVA

### Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 278 195,00 € dont

- 221 792,29 € de travaux à la station d’épuration
- 54 807,27 € de remboursements d’emprunts

**Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.**

## **- EAU**

Le Compte Administratif pour le Service de l’Eau soumis à votre approbation laisse apparaître :

- un **excédent de la section d’exploitation de 33 349,73 €** (ces résultats tiennent
- un **excédent de la section d’investissement de 213 805,76 €** compte des reports)
- soit un **excédent global de clôture 2008 de 247 155,49 €**
- augmenté du solde positif des restes à réaliser de **5 462,02 €** (état ci-joint), qui donne un excédent global à **252 617,51 €**

## I – Section d’exploitation

### Recettes :

Les recettes de l’exercice s’élèvent à 32 550,73 €, dont :

- 28 711,05 € de surtaxe communale sur l’eau et
- 2 821,68 € de redevance de Tower Cast pour la location du site de la Chassagne.

L’excédent antérieur reporté de 53 936,81€ porte les recettes à 86 487,54€

### Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 53 137,81 € dont

- 313,98 € d’intérêts d’emprunt,
- 45 189,08 € de dotations aux amortissements,
- et 7 622 € de remboursement de salaire à la commune.

## II – Section d’investissement

### Recettes :

Les recettes s’élèvent à 216 388,28 € dont :

- 171 199,20 € d’excédent reporté
- 45 189,08 € de dotations aux amortissements

### Dépenses :

Elles s'élèvent à 2 582,52 € dont 1 564,52 € de remboursement d'emprunt.

**Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.**

### **REGIE DES TRANSPORTS**

Le Compte Administratif 2008 de la Régie des Transports, soumis à votre approbation présente :

- un excédent de la section d'exploitation de 5 697,18 € (ces résultats tiennent
- un excédent de la section d'investissement de 107 686,31 € (comptent des reports)
- soit un excédent global de clôture de 113 383,49 € diminué du solde négatif des restes à réaliser de 64 153,72 € (état ci-joint) qui conduit à un excédent global de 49 229,77 €

### **I – Section d'exploitation**

#### Recettes :

Les recettes s'élèvent à 180 594,37 € dont :

- 11 685,95 € de participation des familles pour le ramassage scolaire,
- 81 380,59 € de subvention du Conseil Général,
- 84 200,00 € de subvention communale
- 3 327,81 € d'excédent reporté 2007

#### Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 174 897,18 € pour l'exercice constituées par :

51 404,91 € de «charges à caractère général» dont :

- 15 552,10 € de carburant,
- 13 401,11 € de transport scolaire pour les circuits sous-traités,
- 14 763,68 € de frais d'entretien du matériel roulant
- 2 683,96 € d'intérêts d'emprunts

Le chapitre 012 (Charges de personnel) s'élève à 102 571,17€ dont 5 488,50 € de remboursement de charges à la commune (mécanicien).

### **II – Section d'investissement**

#### Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 128 398,94 € dont :

- 78 205,12 € d'excédent antérieur reporté,
- 18 193,82 € de dotation aux amortissements
- 32 000€ d'acompte versé par la CAF pour l'achat d'un nouveau car

#### Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 20 712,63 € correspondant pour l'essentiel aux remboursements d'emprunt(18 320,61 €) et à l'achat d'un car d'occasion pour 2 392,00 €

**Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.**

### **ZONE INDUSTRIELLE**

Le Compte Administratif pour le budget annexe de l'aménagement de la Zone Industrielle soumis à votre approbation laisse apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 9037,37 €
- un déficit de la section d'investissement de 8 899,80 €
- soit un excédent global de clôture 137,57 €

Ces résultats tiennent compte des reports

## **I – FONCTIONNEMENT**

### **Recettes :**

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 17 785,97 € dont :

- 17 322 € de subvention de la commune
- 463,97 € de gain de change,
- auxquelles s'ajoute l'excédent 2007 de 1 219,25 €

### **Dépenses :**

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 7 594,86 € de remboursement d'intérêts d'emprunt

## **II – INVESTISSEMENT**

### **Recettes :**

Il n'y a pas de recettes sur l'exercice, mais une reprise d'affectation au compte 1068 pour 8 490,45 €, correspondant au déficit de la section d'investissement de l'année 2007 comblé par l'excédent de la section de fonctionnement de cette même année.

### **Dépenses :**

Les dépenses s'élèvent sur l'exercice à 8 899,80 € correspondant au remboursement d'emprunts. Comme il n'y a pas de recettes sur l'exercice, la section est déficitaire.

Il est précisé que le présent CA est conforme au compte de gestion présenté par Mme la comptable du Trésor.

**Monsieur le Maire** demande au conseil de bien vouloir prendre la page 27 du CA de la commune, où apparaît la dette de la collectivité au 31 décembre 2008, soit 7 342 358 €, et rappelle qu'elle était de 11 000 000 € en 2001. La dette a diminué, conformément aux engagements électoraux. En 2001, la commune était dans le « réseau d'alerte », antichambre de la tutelle. L'effort accompli est à souligner, et il permet de retrouver une capacité à emprunter pour des réalisations importantes à venir en 2009 : le pôle emploi, la station d'épuration, la maison des sports, avec l'avantage de la récupération de deux années de FCTVA. Ces travaux arrivent à un moment crucial pour les entreprises, et vont favoriser la relance de l'économie à l'échelon local.

**M. le Maire** se retire et **M. AZAIS** fait procéder à l'ensemble des votes qui sont unanimes.

### **2° Constitution d'une réserve foncière – Rapporteur J.L AZAIS**

La commune de Moutier-Rozeille a entamé une opération de remembrement. La commune d'Aubusson est concernée par cette opération notamment avec une partie de la zone AUI, nouvellement créée.

Il est demandé au Conseil :

- de constituer une réserve foncière dans le cadre de l'opération d'aménagement agricole et forestier actuellement en cours sur une partie du territoire communal.
- de demander à la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Moutier-Rozeille en application de l'article L 123-27 du Code Rural, l'attribution des parcelles cadastrales suivantes : AZ 69,71 et 110 ( plan ci-annexé)
- de déclarer que cette demande d'attribution est motivée par la création d'une zone industrielle avec possibilité d'extension future.
- d'inscrire au budget communal un crédit de 23 650 €, correspondant à l'estimation des Domaines, afin de couvrir les frais éventuels des propriétaires concernés et ce, dans l'hypothèse où les apports de la commune ne seraient pas suffisants pour couvrir par voie d'échange les besoins nécessaires à cette attribution.

**M. le Maire** précise que la commune ne dispose plus de réserves foncières. La communauté de communes a lancé une étude économique avec le cabinet CODE, qui a déjà rencontré le « Club des Entrepreneurs » en présence de **Renée NICOUX**, vice-présidente en charge de l'Economie, et de lui-même ; les échanges ont été fructueux.

**M. AZAIS** souligne que la zone couverte par la zone est couverte par le PLU, section UD constructible, AUD aménagement ultérieur et une partie est en zone agricole.

Sur une question de **M. MARCHAND**, **M. le Maire** précise que ces terrains sont destinés à devenir une zone d'activités avec le terrain de 5 000 m2 destiné à la poste.

### **3° CESSION DE TERRAIN A CREUSALIS – Rapporteur JL AZAIS**

Pour la construction de 10 nouveaux pavillons au Mont, il vous est demandé d'autoriser le Maire à céder à CREUSALIS la parcelle section AS n° 383 d'une superficie de 7 356 m<sup>2</sup> au prix de 12,50 € le m<sup>2</sup>, soit 91 950 € et de l'autoriser à signer l'acte administratif de cession correspondant.

**M. le Maire** précise que le montant de la transaction servira à viabiliser le terrain. Les travaux vont prochainement démarrer car la commission d'ouverture des plis pour la dévolution des marchés va intervenir dans quelques jours.

### **4° CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION – Rapporteur M. RAPINAT**

**M. le Rapporteur** indique qu'à la suite de l'obligation de saisie informatique des dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL, directement par les collectivités dans le cadre de la dématérialisation des procédures, le Centre de Gestion a tenu à mettre en place une procédure écrite incluant son intervention, afin de conserver un rôle de conseil qui lui est payé par la caisse de retraite à l'acte.

UNANIMITE

### **QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Maire** annonce que du 1<sup>er</sup> avril au 25 juin prochain, les archives départementales accueilleront l'exposition sur « l'Evolution de l'Architecture Urbaine à Aubusson » qui avait été présentée en 2006 à Aubusson par Delphine MERITET et Max GUILLON, au moment de la constitution de la ZPPAUP. L'exposition sera ouverte du lundi au jeudi de 8H 30 à 17 H et le vendredi 8 H 30 à 16 H.

**Mme LEONARD** indique qu'elle a rencontré le délégué de l'AFM, pour qu'Aubusson soit centre de don en 2009 de la région Limousin – Poitou – Charente. Angoulême est également sur les rangs, le choix se fera dans quelques semaines. **Mme LEONARD** espère qu'Aubusson, avec d'autres communes du sud-creusois, sera choisie, et elle compte sur le tissu associatif sur sa générosité et son courage pour aider à la réussite du Téléthon.